

surcroît de redevance. Les gens que j'ai l'honneur de représenter, parmi lesquels il y a nombre de pauvres, s'opposent à ce supplément de cinquante cents. Et je m'y oppose également. Une taxe de deux dollars leur paraît suffisante. Ils sont les actionnaires, et nous savons qu'à l'assemblée annuelle les actionnaires sont les maîtres. Nous devrions faire état du sentiment de la majorité. Le ministre prendra en sérieuse considération, j'en suis sûr, les arguments qu'ont fait valoir plusieurs représentants de tous les groupes parlementaires. Les sages conseils du ministre des Transports seront sans doute suivis par le Gouvernement, qui fera transmettre sa décision en temps utile, peut-être par la voie des airs, à Société Radio-Canada.

Je passe à un autre point.

L'hon. M. HOWE: N'accaparez pas mon temps; il est six heures moins cinq.

M. FINN: Je ne veux pas accaparer le temps du ministre; d'ailleurs, je ne le pourrais pas. Je céderai maintenant devant lui, dans l'espoir qu'il me rendra la pareille un autre jour et que le président ne me rappellera pas à l'ordre.

M. SPENCE: Je regrette beaucoup que le Gouvernement ait cru bon d'augmenter le prix du permis. Radio-Canada a beaucoup d'ennemis et c'est toujours vexant d'être appelé à déboursier davantage. Ne réveillons pas le chat qui dort. Il vaudrait mieux, dans le cas actuel, chercher les recettes supplémentaires ailleurs. Je ne blâme pas Radio-Canada; je ne crois pas qu'elle mérite d'être critiquée sévèrement, bien que nombre de personnes estiment que la société n'assure pas un service aussi satisfaisant qu'elle le pourrait.

Toutefois, il est un aspect de la question que je désire tirer au clair. Un de nos collègues—je suppose qu'il vient des Prairies—a signalé le grand inconvénient qu'impose aux habitants des zones de sécheresse le relèvement de 50 c. dans le prix du permis. J'aimerais savoir si les chômeurs assistés et les habitants de la zone de sécheresse sont contraints d'acquiescer le permis de réception. A Toronto, les secourus ne sont pas obligés de se munir du permis. Le ministère jouit d'une grande latitude. Les habitants de la zone de sécheresse ne devraient pas avoir à se procurer un permis de réception, encore moins à le payer un demi-dollar de plus que par le passé.

L'hon. M. HOWE: Nous n'exerçons aucune pression sur les indigents ni sur les secourus.

M. JOHNSTON (Bow-River): Comme ils n'en savent rien, ils acquiescent leur permis.

M. BLACKMORE: Je suis vivement opposé à l'augmentation, et cela pour deux raisons. [M. Finn.]

La première raison porte sur le chiffre même et sur l'incidence de cette espèce d'impôt. L'autre raison provient de la manière dont on semble avoir pris cette décision. Si mes renseignements sur la façon dont on a pris cette décision sont exacts, je pense que la situation est extrêmement sérieuse. Je ne désire pas parler outre mesure sur le crédit proposé par le ministre; je désire au contraire collaborer avec lui. Mais on m'a rapporté, à tort ou à raison, que les journaux de notre pays ont exercé une pression sur la Société Radio-Canada. On m'a signalé que, le 15 janvier, un journal appelé *Marketing*, et publié à Toronto, contenait ce qui suit sur une certaine réunion qui avait été tenue:

Quelqu'un a prétendu que, si la Société Radio-Canada voulait se procurer les revenus additionnels dont elle a besoin en relevant le prix des permis exigés pour les postes récepteurs, la presse appuierait la chose et aiderait à convaincre le public que cette augmentation est juste et nécessaire; sinon la presse songerait à révéler ce que fait la Société Radio-Canada en inondant le Canada de programmes provenant des Etats-Unis.

Une telle affirmation est excessivement grave. Je me demande ici quelle autorité possède le Parlement sur la Société Radio-Canada. Si une pression peut s'exercer sur elle par de tels moyens dans un certain domaine, il me semble que la chose pourra se répéter dans d'autres domaines. Cela m'alarme grandement.

L'hon. M. HOWE: Il ne saurait aucunement être question de pression. Quand nous avons entrepris d'établir des stations puissantes d'un bout à l'autre du pays, nous savions que nous ne pouvions entreprendre un tel programme avec les revenus que nous avions alors, mais nous n'avons cédé à aucune pression quelconque quand nous avons fait ces changements.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je désire signaler au ministre une chose très importante au sujet de la loi des brevets pour appareils radiophoniques. De nombreuses plaintes nous sont venues de personnes qui avaient apporté des postes récepteurs des Etats-Unis.

M. SPENCE: Qu'ils les achètent ici!

M. JOHNSTON (Bow-River): Mais la vérité est que le Gouvernement leur a accordé le privilège d'apporter des postes récepteurs pourvu que la valeur n'en dépassât pas \$100, et un employé d'une firme de Calgary m'a informé que trois cents condamnations ont été prononcées contre des personnes qui avaient apporté des postes récepteurs. Le ministre veut-il nous dire ce qu'on va faire à ce sujet?

L'hon. M. HOWE: La question a été soumise à la Commission du tarif. Elle est à faire une enquête approfondie et nous recevrons un rapport en temps et lieu.